UCL Université catholique de Louvain

LDRHD2200

2015-2016

Mémoire de fin d'études

15.0 crédits

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	Le mémoire de fin d'études LDRHD 2200 n'est accessible que si vous avez suivi les prérequis suivants: - LDRHD 2100 - séminaire d'accompagnement du mémoire - LDRHD 2110 - Travaux pratiques I - LDRHD 2111 - Travaux pratiques II *Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.*
Thèmes abordés :	Le mémoire en droit est un travail personnel et approfondi de recherche et de réflexion qui atteste de la maîtrise par l'étudiant d'un sujet juridique déterminé. Il poursuit les objectifs indiqués ci-dessus. Dès la deuxième année de Master, le suivi du travail de mémoire est individualisé. En toute autonomie, l'étudiant est responsable de la progression de ses recherches et de son mémoire ; il reçoit de son promoteur les conseils et orientations qu'il sollicite précisément. En règle générale, l'étudiant et son promoteur se rencontrent au moins trois fois durant la deuxième année du Master. L'étudiant respecte les délais particuliers d'avancement que son promoteur pourrait devoir lui imposer, outre ceux précisés par le Règlement du mémoire. Le travail de mémoire comporte deux prestations, auxquelles tous les étudiants sont soumis, même lorsqu'ils bénéficient d'un séjour d'échange à l'étranger. Ces deux prestations distinctes font l'objet d'une évaluation globale (cfr. infra) : - Un travail écrit, comprenant environ 60 pages en interligne 1,5. En tant que dernier travail écrit réalisé au cours de ses études, le mémoire oblige l'étudiant à exprimer sa pensée dans une langue précise et maîtrisée, à l'aide d'une argumentation servie par une recherche répondant aux canons méthodologiques habituels de la science juridique. Le travail écrit de mémoire est déposé auprès du promoteur au plus tard le 10 mai (ou le premier jour ouvrable suivant) de la deuxième année du Master. Les étudiants inscrits à l'épreuve de septembre déposent leur mémoire au plus tard le premier jour de la session de septembre. - Une soutenance orale d'une demi-heure, commençant par une présentation par l'étudiant de l'objet et des résultats de ses recherches durant 10-15 minutes, suivie d'un échange de questions-réponses. À cette occasion, l'étudiant veille à expliquer clairement l'intérêt de sa recherche en la replaçant dans un contexte compréhensible pour les autres étudiants. Cette soutenance a lieu entre le 20 mai et le 30 juin pour la session de juin, ou durant la session de septembre. La soutenance est publique et réunit, en une ou plusieurs séances, tous les étudiants rattachés au même séminaire d'accompagnement du mémoire ayant déposé leur mémoire, lesquels sont invités à participer à la discussion. Le promoteur peut inviter un tiers à assister aux soutenances.
Acquis d'apprentissage	Le mémoire a pour objectif de mettre en évidence l'autonomie, le sens critique, les autres qualités personnelles et les compétences de l'étudiant. *La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».*

Autres infos :	La note attribuée au mémoire reprend l'ensemble des prestations de l'étudiant : participation au séminaire d'encadrement du mémoire, travail écrit et soutenance. L'évaluation du travail écrit représente au moins 3/4 de la note finale du mémoire. La note attribuée au mémoire est remise sur 20 points, mais représente 25% des points de l'épreuve de Master 2. La possibilité peut être laissée à deux étudiants (maximum) d'effectuer ensemble leur travail de mémoire, sur un même sujet. Chacun de ces étudiants a, dans cette hypothèse, le droit de demander de disposer d'une note individualisée, mais il appartient alors aux étudiants de découper leur travail écrit en deux parties distinctes individualisées. Si les deux étudiants acceptent une note commune, ils en informent leur promoteur. L'évaluation du mémoire porte sur son contenu scientifique, non sur les opinions ou convictions que l'étudiant pourrait y exprimer. Les critères d'évaluation portent notamment sur : - la maîtrise des concepts et la rigueur de l'argumentation ; - l'analyse et la synthèse d'une situation ou d'un problème ; - la clarté de l'exposé des règles s'appliquant à cette situation ou ce problème ; - l'adéquation des décisions prises à chaque phase de réalisation du mémoire ; - la capacité d'assimiler les observations et les critiques formulées par le promoteur et les autres étudiants afin d'améliorer le travail ; - la qualité de la soutenance orale ; - la qualité de l'écriture du mémoire, ce qui inclut le respect des différentes exigences formelles (citations, références) ; - l'originalité du sujet ; - la maîtrise de lege lata et la capacité de mener une réflexion de lege ferenda L'étudiant qui a échoué en Master 2 à la session de juin conserve à la session de septembre la note qui lui a été attribuée pour le mémoire à la session de juin. Il ne peut se réinscrire au mémoire lors de la session de septembre que s'il a obtenu pour son mémoire une note inférieure à 10/20 lors de la session de juin. Dans cette hypothèse, son promoteur déterminera le contenu précis du travail écrit complémentaire que l'étudiant sera invité à rédiger. La note attribuée à la session de septembre prendra en compte tant les prestations orales et écrites précédentes que le travail écrit complémentaire. Au besoin, le promoteur peut décider d'entendre l'étudiant sur ce travail écrit complémentaire.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	15	LDRHD2100	